

En cas d'absence de leur enfant les représentants légaux peuvent désormais utiliser PRONOTE pour :

- **Avant une absence prévue ou au début d'une absence : signaler l'absence**
- **A la fin de l'absence et avant le retour de l'élève dans l'établissement : justifier de l'absence**

Cette procédure remplace les appels téléphoniques et les coupons à compléter dans les carnets de liaison.

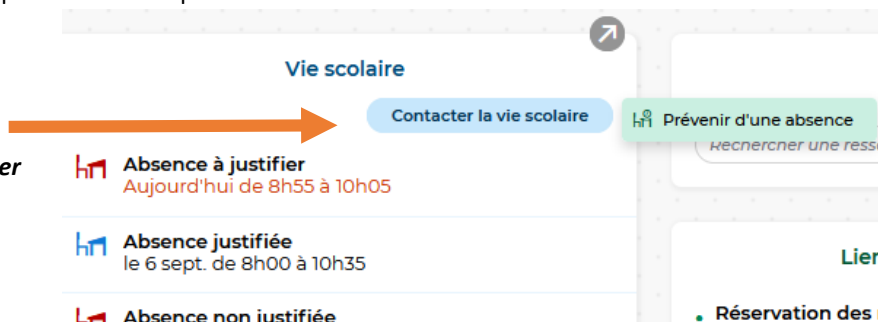
Les personnels de vie scolaire effectuent un contrôle des justificatifs et peuvent contacter les parents en cas de doutes.

Cette démarche est une possibilité offerte en plus de la procédure traditionnelle. Appels du pôle vie scolaire et coupons dans le carnet restent une alternative.

Il faut utiliser un compte parent. Ne fonctionne pas avec un compte élève.

1. Pour informer d'une absence

- Sur la page d'accueil de pronote (sur smartphone ou ordinateur), dans la fenêtre **vie scolaire** cliquer sur **contacter la vie scolaire** puis sur **prévenir d'une absence**



- Dans la fenêtre qui s'ouvre, indiquer **les dates, le motif, un éventuel commentaire**.

Il est possible d'ajouter un **justificatif** en pièce jointe.

Prévenir d'une absence

Début
Aujourd'hui 08h00

Fin
Aujourd'hui 17h55

Raison
Choisissez une raison

Ajouter un justificatif

Commentaire
Ajouter un commentaire

2. Pour justifier d'une absence lors du retour en classe

- Sur la page d'accueil de PRONOTE effectuer un **clik sur l'absence à justifier**.



- Dans la fenêtre qui s'ouvre, **choisir le motif, indiquer si nécessaire un commentaire** précisant la situation.

- Vous pouvez **ajouter un justificatif**, par exemple un certificat médical.

Justifier une absence

Mar. 10 sept. de 8h55 à 10h05
1h00 de cours manqué

Raison
Choisissez une raison

Ajouter un justificatif

Commentaire
Ajouter un commentaire